

Juin 2019

RAPPORT DU JURY

***Concours interne et externe d'officiers
de port
Session 2019***

Rédacteur

Monsieur Bruno BARADUC

Référence(s) intranet

SOMMAIRE

1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	4
2 - L'ÉPREUVE ÉCRITE.....	5
3 - L'ÉPREUVE ORALE.....	6

Rapport général du président du jury

Monsieur Bruno BARADUC, administrateur général hors classe

CONCOURS INTERNE ET EXTERNE D'OFFICIERS DE PORT

SESSION 2019

1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le concours 2019 ouvert par l'arrêté du 24 décembre 2018, au titre de l'année 2019, s'est déroulé le 12 mars 2019 (épreuves écrites) et du 19 au 21 mai 2019 (épreuves orales).

Le concours était ouvert pour 1 poste en interne et 2 postes en externe, selon l'arrêté du 22/02/2019

Le jury avait été préalablement composé selon l'arrêté du 22 février 2019.

Le nombre de candidats inscrits était de 12 pour le concours externe et 7 pour le concours interne.

11 candidats se sont présentés aux épreuves écrites du concours externe. Un candidat, non inscrit, ayant composé, a été retiré par l'administration après correction car il ne réunissait pas les conditions réglementaires pour se présenter au concours. Le jury en a été informé. Les 7 candidats inscrits au concours interne ont composé.

A l'issue des épreuves écrites, le jury a retenu 4 candidats admissibles au titre du concours interne et 0 candidat au titre du concours externe, aucune copie ne présentant un niveau suffisant pour ce concours.

Les postes ouverts au titre du concours externe ont été reportés sur le concours interne. En conséquence, le nombre de postes ouverts pour ce concours a été relevé à 3 pour 4 candidats admissibles ce qui n'est évidemment pas satisfaisant pour permettre une certaine sélectivité des candidats.

Une réflexion devrait être conduite pour attirer davantage de candidats pour ce concours, en conservant le niveau de formation initiale et d'expérience maritime nécessaires pour accéder au corps d'officiers de ports.

2 - L'ÉPREUVE ÉCRITE

L'épreuve était commune aux deux concours, externe et interne. Elle consistait en un cas concret, retraçant une situation typique pouvant se retrouver dans le cadre de la fonction d'officier de port.

Elle donne lieu aux commentaires suivants :

L'épreuve écrite comportait un nombre important de questions réparties en trois thèmes : Droit maritime ; Opérations maritimes ; Stabilité et Sûreté maritime.

Chaque année les questions balayent le programme du concours. Les candidats ne doivent pas s'en tenir qu'aux exercices et questions de la préparation privée (lorsqu'ils ont fait cette préparation). En l'espèce, cette année, aucun candidat n'a répondu correctement aux questions sur la responsabilité civile, alors que ces questions étaient faciles pour le candidat qui se donnait la peine d'ouvrir un manuel de droit privé.

Le niveau demandé pour le concours d'OP est d'avoir des connaissances dans ces différents domaines et de savoir les mettre en œuvre sur des cas pratiques et pas de simples notions comme pour le concours OPA. Les réponses aux questions doivent être courtes, précises et claires.

La partie de l'épreuve consacrée au droit maritime ne comportait aucune difficulté particulière mais le niveau des réponses a été très décevant, particulièrement pour le concours externe, alors qu'elles faisaient partie du programme enseigné pour les titulaires du diplôme d'études supérieures de la marine marchande (DESMM).

De manière générale, le droit maritime n'est pas assez travaillé par les candidats au concours d'officier de port dont il constitue un élément important des compétences professionnelles requises.

Le niveau des copies a également été jugé médiocre pour les questions techniques relevant des thématiques « opérations maritimes », « stabilité et sûreté maritime" qui constituent une part importante des fonctions d'officier de port et qui correspondent au cœur de la formation initiale maritime des candidats. Certaines réponses sur le mouillage ou les feux de navigation témoignent d'un manque important de connaissances maritimes chez les candidats externes. La lutte contre la pollution marine doit être approfondie notamment en ce qui concerne la description et la mise en place des dispositifs antipollution.

Pour la partie « stabilité, sûreté portuaire », le niveau des candidats était moins élevé que les années précédentes. La qualité rédactionnelle, prise en compte dans la notation, s'est révélée décevante.

Ceci explique le faible nombre de candidats admissibles aux épreuves orales pour le concours interne et nul pour le concours externe.

Par contre le niveau général d'anglais a été jugé satisfaisant.

3 - L'ÉPREUVE ORALE

Le niveau des candidats retenus pour l'épreuve orale a été jugé satisfaisant et conforme à l'attente du jury pour prononcer, a minima, l'admissibilité des 4 candidats, aucune sélection n'étant possible.

Les présentations du parcours professionnel ont dans l'ensemble été bien préparées et bien restituées.

Les réponses aux questions variées posées par le jury ont été jugées satisfaisantes.

Au final, tous les candidats admissibles au concours interne ont été retenus, 3 sur la liste principale et 1 sur la liste complémentaire.

STATISTIQUES

EXTERNE							
Année	Nombre de poste	Nb Inscrits	Présents écrits	Admissibles	Présents oral	Liste principale	Liste complémentaire
2010	2	7	2	2	2	1	0
2011	3	7	5	4	4	3	1
2012	3	10	5	4	4	3	1
2013	2	14	10	5	5	2	1
2014	3	15	11	6	6	3	0
2017	2	11	11	6	4	2	1
2018	2	10	10	4	4	2	1
2019	2	11	4	0	0	0	0

INTERNE							
Année	Nombre de poste	Nb Inscrits	Présents écrits	Admissibles	Présents oral	Liste principale	Liste complémentaire
2010	2	6	6	4	4	2	2
2011	3	6	6	4	4	3	1
2012	3	6	6	6	6	3	1
2013	1	7	6	3	3	1	1
2014	1	4	3	1	1	1	0
2017	2	16	13	4	4	2	1
2018	1	10	10	3	3	1	1
2019	3	8	8	4	4	3	1

Ministère de la Transition écologique et solidaire
Ministère de la Cohésion des territoires

Secrétariat général
92 055 La Défense cedex

Tél. 01 40 81 21 22

www.ecologique-solidaire.gouv.fr – www.cohesion-territoires.gouv.fr